

La *libertas* de Lucques : l'image d'une petite république italienne dans les récits des voyageurs intellectuels au XVIII^e siècle

Libertas in Lucca: Images of a Small Italian Republic in Accounts by Eighteenth Century Travelling Intellectuals

Matteo Giuli



Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/cdlm/12592>

DOI : [10.4000/cdlm.12592](https://doi.org/10.4000/cdlm.12592)

ISSN : 1773-0201

Éditeur

Centre de la Méditerranée moderne et contemporaine

Édition imprimée

Date de publication : 15 décembre 2019

Pagination : 13-25

ISSN : 0395-9317

Référence électronique

Matteo Giuli, « La *libertas* de Lucques : l'image d'une petite république italienne dans les récits des voyageurs intellectuels au XVIII^e siècle », *Cahiers de la Méditerranée* [En ligne], 99 | 2019, mis en ligne le 01 juillet 2020, consulté le 04 mars 2021. URL : <http://journals.openedition.org/cdlm/12592> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/cdlm.12592>

Ce document a été généré automatiquement le 4 mars 2021.

© Tous droits réservés

La *libertas* de Lucques : l'image d'une petite république italienne dans les récits des voyageurs intellectuels au XVIII^e siècle

Libertas in Lucca: Images of a Small Italian Republic in Accounts by Eighteenth Century Travelling Intellectuals

Matteo Giuli

- 1 L'image moderne de Lucques, capitale d'une petite république aristocratique entourée presque complètement par le grand-duché de Toscane, se montre de façon nette pour la première fois, en tant que modèle paradigmatique de discussion politique, dans la célèbre controverse qui, dans l'Angleterre de la moitié du XVII^e siècle – l'Angleterre du *Commonwealth* de Oliver Cromwell –, oppose Thomas Hobbes et James Harrington sur le sens du mot « liberté » et sur ses rapports avec la loi. Leur débat part de l'analyse du mot *libertas* écrit à l'époque sur les portes de cette ville, où ils n'ont jamais été, mais dont ils connaissent la réputation de petite capitale d'un État indépendant gouverné sous une forme républicaine.
- 2 Dans le chapitre XXI du *Léviathan*, paru en 1651, Hobbes définit la liberté comme « l'absence d'opposition », par rapport à laquelle les sujets ont à disposition seulement « le silence de la loi », à savoir la liberté résiduelle d'exercer des actions non soumises aux normes étatiques. À ses yeux, le mot *libertas* ne signifie pas qu'un individu puisse avoir, sous le gouvernement de Lucques, « une plus grande liberté ou immunité à l'égard de ses devoirs envers l'État que celle qu'il y a », par exemple, « à Constantinople » ; par conséquent, au-delà de la structure constitutionnelle de chaque gouvernement, « monarchique ou populaire », d'après Hobbes « la liberté est toujours la même »¹. Il s'agit, en définitive, du concept libéral de « liberté négative » (*liberty from*, opposée à *liberty to*) élaboré par Isaiah Berlin au milieu du XX^e siècle (dans *Two Concepts*

of Liberty), en reprenant non seulement les assertions de Hobbes, mais aussi les considérations de Benjamin Constant et de John Stuart Mill.

- 3 Les opinions de Hobbes sont réfutées, cinq ans après, par James Harrington, dans son ouvrage le plus célèbre, *La République de Océana*. Harrington établit une distinction nette entre le concept de liberté « par rapport aux lois » et le concept de liberté « grâce aux lois ». À son avis, affirmer qu'un sujet de Lucques n'a pas plus de liberté par rapport aux lois qu'un sujet de Constantinople – ce que fait Hobbes – ne veut pas dire qu'à Lucques il n'y ait pas une plus grande liberté grâce aux lois qu'à Constantinople : en effet, la « liberty or immunity from the laws » est une question, la « liberty or immunity by the laws »² en est une autre.

Apologies françaises. Lucques, une heureuse anomalie italienne

- 4 Au cours du XVIII^e siècle, le débat sur les droits civils inhérents à la forme républicaine du gouvernement et sur la valeur politique effective du mot *libertas* continue à intéresser beaucoup d'intellectuels et d'observateurs étrangers, dont plusieurs, à la différence de Hobbes et Harrington, choisissent de visiter Lucques. En effet, pendant le siècle des Lumières, contrairement à ce qui se passe avec la plupart des villes italiennes, l'image de cette réalité locale ne s'obscurcit pas. Grâce aux récits hodéporiques de Montesquieu, au dictionnaire géographique de La Martinière, source primaire pour plusieurs voyageurs du Grand Tour, et aux articles de Jaucourt dans *L'Encyclopédie*, la noblesse lucquoise réussit encore à diffuser l'idée d'un État ordonné et prospère, sagement administré par un gouvernement prévoyant et paternel³. L'attention des observateurs étrangers, même de ceux les plus critiques envers les autres réalités républicaines italiennes – à savoir Gênes et Venise (le discours sur Saint-Marin est différent⁴) – se focalise sur les capacités administratives de la noblesse de Lucques, décrites avec une admiration sincère, ainsi que sur ses objectifs politiques, visant surtout à la défense de la liberté étatique⁵. Pour plusieurs intellectuels du XVIII^e siècle, Lucques représente une anomalie heureuse et enviable, une oasis de tranquillité et de bien-être à l'intérieur du turbulent continent européen, marqué fréquemment par des conflits militaires de nature dynastique ; à leurs yeux, Lucques est le prototype du petit État pacifique et équilibré, une des expressions les plus concrètes, quoiqu'encore inachevée et imparfaite, de cet idéal politique qui, surtout dans la pensée des Lumières, manifeste une admiration profonde pour un type de pouvoir organisé sur des bases constitutionnelles et sur des principes de représentation/alternance⁶.
- 5 Dans ce sens, l'attraction exercée par Lucques est presque exclusivement politique, car la plupart des visiteurs de l'époque – influencés par les opinions de critiques célèbres comme Anne-Claude-Philippe de Tubières, comte de Caylus, et Jonathan Richardson, auteur d'un guide très en vogue parmi les voyageurs du Grand Tour (*An Account of Some of the Statues, Bas-Reliefs, Drawings, and Pictures in Italy*, publié en 1722) – démontre très peu d'intérêt pour ses monuments, ses églises et ses palais⁷. Sauf quelques rares exceptions, les jugements esthétiques sur Lucques exprimés pendant le XVIII^e siècle ne sont pas particulièrement flatteurs, car influencés par les paradigmes interprétatifs de la critique liée au néoclassicisme, visant à exalter la supériorité de l'antiquité grecque et latine⁸. De cette façon, l'attention portée à Lucques par les voyageurs, les observateurs et les intellectuels sont surtout de nature politique et se concentrent sur

le modèle administratif qu'elle a su exprimer tout au long de l'Époque moderne, sur ses institutions de gouvernement et sur ses lois.

- 6 Alors que, du point de vue artistique, les beautés romanes et gothiques contenues à l'intérieur de ses grands remparts ne réussissent pas à satisfaire ceux qui entreprennent le Grand Tour pour entrer en contact avec les vestiges du classicisme grec et latin, la ville de Lucques, considérée comme un symbole des vertus civiles antiques, garde toutefois un charme auquel les voyageurs étrangers, généralement très cultivés, ne peuvent pas rester indifférents. Son principal attrait est celui d'être une véritable ville-État républicaine, administrée selon un modèle constitutionnel qui non seulement réveille le souvenir de la Grèce antique et de la Rome primitive, mais représente aussi, pour plusieurs observateurs, la forme de gouvernement la plus naturelle, en exprimant la pleine réalisation aristotélique de l'homme en tant qu'animal politique (*zòon politikòn*)⁹.
- 7 Voyons par exemple ce qu'écrit de Venise, en juin 1764, l'abbé français Gabriel-François Coyer, aux yeux de qui « le gouvernement républicain, à le prendre dans le sens le plus étendu, c'est-à-dire en opposition au pouvoir d'un seul, est toujours le premier qui se présente aux hommes, lorsque, libres de tout joug, ils se réunissent en société »¹⁰. Coyer souligne avec enthousiasme « le goût républicain » du peuple italien, qui dans son histoire s'est souvent démontré prêt « à se soulever contre le pouvoir arbitraire » ; il loue ouvertement « l'esprit républicain qui domine dans toute l'Italie », « le penchant général de l'Italie vers le gouvernement républicain ». À ses yeux, « quoique tous les gouvernements », au-delà de leur aspect constitutionnel, « soient en eux-mêmes également bons, pourvu que celui ou ceux qui gouvernent dépendent des lois, comme les gouvernés », la meilleure solution est représentée par la forme politique républicaine, qui en Italie a été la plus répandue « dès les temps les plus reculés »¹¹.
- 8 D'après Coyer, la structure constitutionnelle du petit État de Lucques illustre à quel point la liberté politique est strictement liée au paradigme républicain et à l'alternance dans le contrôle des institutions, car, selon lui, « la forme du gouvernement indique assez combien les Lucquois tiennent à la liberté ». Alors que dans des réalités politiques différentes, surtout de type monarchique, l'argent « enflamme la cupidité des gouvernants » et peut même servir « pour attaquer la liberté », dans cette République le « trésor public » est géré avec prudence. Le gouvernement local, tout aristocratique qu'il soit, a le mérite de se tenir dans l'obligation morale « de respecter le peuple », qui pour Coyer paraît « soigné comme on ménage les pieds qui portent le corps », selon une expression évoquant l'ancien apologue de la ressemblance entre organisation politique et physiologie humaine¹².
- 9 En traversant la République de Lucques à peu près dans la même période – c'est-à-dire dans les années soixante du XVIII^e siècle – l'historien Charles Pinot Duclos, secrétaire perpétuel de l'Académie française, exprime des opinions semblables, en soulignant que dans cet État « le gouvernement doit être bon » parce qu'il est loué même par les paysans, lesquels représentent « le seul thermomètre d'une bonne ou d'une mauvaise administration ». En effet, à ses yeux, « la preuve de la vraie liberté d'un peuple est son bien-être », qui dans cette République est atteint malgré la petitesse des dimensions géographiques, grâce notamment au travail des habitants, qui arrivent à « suppléer à ce que la nature leur a refusé ». C'est pour cette raison que Lucques représente un modèle administratif exemplaire, même en comparaison des grandes monarchies

européennes : « *discite reges* », écrit en latin Charles Pinot Duclos (« rois, instruisez-vous »), en employant un ton presque sarcastique envers ces « sujets » qui « tirent vanité » de leur appartenance à « un grand État », comparés à « un mulet qui, sous sa charge, se glorifie de son panache et de ses sonnettes »¹³.

La liberté politique entre économie et religion

- 10 Dans le contexte des théories populationnistes des Lumières, en considérant surtout les compilations géographiques insérées à l'intérieur de l'*Encyclopédie* – lesquelles font référence au célèbre dictionnaire géographique de La Martinière¹⁴ – l'importance attribuée au trinôme liberté-tolérance-prospérité se manifeste en toute son évidence¹⁵. Aux yeux de Louis de Jaucourt, Lucques est gouverné par un patriciat « très-sage et très-bien entendu », qui a le mérite d'en avoir fait la capitale d'un État « également économe et industriel »¹⁶. Dans ces deux adjectifs, surtout dans le second (« industriel »), l'on peut retrouver le motif principal de l'heureuse anomalie lucquoise et de son idéalisation politique : la capacité de sa classe dominante à faire coïncider, grâce à une attitude visant à éviter toute innovation risquée de « préjugé public », les intérêts économiques, liés notamment à la manufacture de la soie et à l'agriculture, et les exigences politiques, en suivant les principes – traditionnels et donc rassurants – du paternalisme administratif. Par conséquent, l'épithète de « *Lucca l'industriosa* », relevée avec admiration aussi par le géographe François-Jacques Deseine à la fin du xvii^e siècle, revêt une signification complexe, dépassant la réputation industrielle des habitants de ce petit État et la hardiesse économique mesurée des familles de son aristocratie, jusqu'à inclure un culte authentique et jaloux de la liberté – conçue comme indépendance politique – ainsi que de la structure constitutionnelle républicaine¹⁷.
- 11 Il s'agit d'une représentation née aux siècles précédents, à partir des observations exprimées par des intellectuels tels que Michel de Montaigne, Nicolas Audebert, Fynes Moryson et surtout l'humaniste italien Ortensio Lando, qui avait défini Lucques comme une véritable « République des fourmis » et avait loué, tout comme Aonio Paleario, l'association *pietas-concordia-libertas* constituant la base de sa cohésion politique et de son solidarisme chrétien¹⁸ ; une représentation qui s'était progressivement transformée en un lieu commun assez répandu, décelable encore à la moitié du xix^e siècle dans les mots du diplomate français Alfred Cabanis de Courtois, lequel décrira les habitants de Lucques comme « les plus laborieux peut-être de toute l'Italie »¹⁹. Dans un tel contexte culturel, par conséquent, cette ville-État, bien que géographiquement minuscule – ou « myrmidone », selon la sarcastique définition de Charles de Brosses²⁰ – demeure cependant un objet d'analyse très intéressant du point de vue politique.
- 12 D'après Joseph-Jérôme de Lalande, Lucques se distingue par « une prospérité, une abondance, une population, dignes d'envie », grâce au fait que « le luxe n'a point encore corrompu les mœurs » et que « l'égalité républicaine y est maintenue autant qu'il est possible ». La « police » y est exercée « avec une très grande rigidité », afin de mieux contrôler la « populace », définie comme « un peu féroce, ainsi que dans toutes les Républiques ». C'est la caractéristique la plus négative de ce gouvernement pour Lalande en raison du fait que « l'idée avantageuse de la liberté entretient les esprits dans une espèce d'indépendance et de fierté »²¹. En tout cas, à son avis, les avantages dont on peut jouir dans cet État dépassent largement les désavantages, car la classe

aristocratique a le mérite de bien gouverner, surtout sur le plan fiscal, judiciaire et culturel (avec une référence particulière au premier travail de réédition italienne de l'*Encyclopédie*, effectué à Lucques dans ces mêmes années)²².

- 13 D'après l'économiste Jean-Marie Roland de la Platière, « le gouvernement de Lucques, dans la rigide et stricte observation de ses lois, est cependant un des plus doux qu'on puisse trouver ». Critiquant les obstacles réglementaires au libre-échange de produits tels que le tabac, le sel et surtout le pain, et estimant de ce fait que *libertas* n'est plus un vain mot dans cette ville, il n'apprécie pas moins l'administration de la justice distributive dans cet État où « il y a moins qu'ailleurs de ces exceptions ruineuses et de ces préférences insultantes »²³.
- 14 Les impressions ressenties par Montesquieu sont elles aussi plutôt positives, d'abord au niveau économique, car il définit le « revenu » de cette République comme étant « considérable » ; généralement, en effet, à la différence des Génois – critiqués car « très poltrons, quoique très fiers », ainsi qu'« entièrement insociables » à cause « de leur avarice suprême »²⁴ – « les Lucquois sont pauvres, et leur trésor public est assez riche ». Même les fortifications militaires et les structures défensives sont remarquables, d'après Montesquieu, ainsi que le système annonaire (organisation du ravitaillement), politiquement prévoyant. Toutefois, ce qui le surprend particulièrement, et qui est à son avis l'aspect le plus important, c'est le fait qu'à Lucques « il n'y a point d'Inquisition »²⁵. Cette absence – avec celle des jésuites, qui selon lui sont plutôt les « grands directeurs à Venise », où ils conditionnent les lois et l'action du gouvernement²⁶ – frappe aussi le magistrat Charles de Brosses et surtout l'abbé Gabriel-François Coyer, qui souligne avec conviction « qu'il n'a jamais fallu parler d'Inquisition à des hommes libres »²⁷.

L'enthousiasme nordique. Lucques dans le Grand Tour

- 15 Au-delà des philosophes et des intellectuels français, des considérations positives sur Lucques arrivent aussi de ceux qui, provenant de Grande-Bretagne ou des régions d'Europe centrale, entreprennent l'expérience culturelle du Grand Tour, le voyage de formation se terminant par le séjour en Italie²⁸. À la lecture de deux visiteurs anglais, l'écrivain John Evelyn et le naturaliste John Ray, à Lucques respectivement en 1645 et 1663, nombreux sont ceux qui louent la sagesse de l'aristocratie locale, le fort attachement à la liberté républicaine, la modération politique du gouvernement et le bien-être général de la population²⁹.
- 16 On peut penser aux jugements exprimés par des personnages tels que l'écrivain anglais Joseph Addison, beaucoup moins tendre à l'égard de Gênes, trop liée à la monarchie espagnole, et surtout de Venise, parfait contre-exemple décadent, illustrant à ses yeux la disparation de l'antique *virtus* romaine et républicaine, bien le plus précieux des Italiens³⁰ ; le juriste allemand Johann Caspar Goethe (père du plus fameux Johann Wolfgang), qui remarque « la douceur de la liberté » dont à Lucques on peut jouir grâce à la « prudence politique » de son gouvernement³¹ ; la Galloise Hester Thrale (Hester Lynch Salusbury-Piozzi), amie de Samuel Johnson et célèbre femme de lettres, qui définit Lucques comme a « *fairy Commonwealth* » permettant à ses habitants de vivre un nouveau « *Golden Age* »³² ; ou encore l'historien anglais Edward Gibbon, pour lequel « les républiques méritent toujours de l'attention », car « elles sont aussi différentes que les monarchies sont semblables les unes aux autres »³³.

- 17 Une mention particulière revient pourtant au prêtre irlandais John Chetwode Eustace, qui voyage en Italie en 1802, lorsque le système aristocratique lucquois est désormais supplanté par un nouveau gouvernement démocratique contrôlé par la France. Le passage qu'il dédie à Lucques, dans son *Classical Tour through Italy*, représente une réflexion organique sur le fonctionnement de cette ville-État et une exaltation de sa différence par rapport aux autres réalités politiques italiennes. Eustace met en évidence que Lucques, dans son histoire, a presque toujours joui des « honneurs de l'indépendance » et des « avantages d'un régime républicain », qui ont favorisé « la cordiale et ininterrompue union entre le peuple et ses gouvernants », heureuse situation qui « avait été rarement obtenue par les antiques républiques, soit de la Grèce ou de Rome »³⁴.
- 18 D'après Eustace, « le bien public semble être à Lucques le premier, le seul objet de soin, sans la moindre attention indirecte aux intérêts privés et même aux distinctions corporatives » ; pour ces raisons, « les nobles sont justement considérés comme les pères de la République et regardés avec des sentiments de gratitude et de déférence ». Dans cet État, « une des caractéristiques les plus importantes de la vraie liberté républicaine, la constante et perpétuelle prédominance de la loi », est « particulièrement visible » : la loi « protège tous sans distinction et prive tous, de la même façon, des moyens d'agression ou de désagrément ; par conséquent, le noble est désarmé, de même que le plébéien, et comme les Romains de l'Antiquité il s'en remet, pour toute aide et toute défense, non à son épée mais à la loi ». En définitive, « à Lucques, comme en Angleterre, le rang n'est pas protection », car « il rend seulement l'infraction et la punition plus notoires »³⁵.
- 19 Le comportement du peuple, bien que présenté comme « très courageux, libre et peut-être impétueux », aboutit assez rarement à la violence comme « dans les autres villes d'Italie », dont les problèmes sont dus surtout « à la négligence, à la folie, et parfois à la malveillance de leurs gouvernements ». D'après Eustace, les accusations de paresse et d'indolence généralement adressées aux Italiens ne peuvent pas concerner Lucques, où « personne, même parmi les nobles, ne semble énormément riche, mais personne, a contrario, ne paraît vraiment pauvre ». La différence entre Lucques et la plupart des autres villes italiennes dépend encore une fois de la forme républicaine du gouvernement, qui dans cet État a eu le mérite de promouvoir aussi « un long épanouissement » des arts et des sciences, « compagnes inséparables de la liberté ». Toutefois, à l'époque où Eustace écrit, la République de Lucques, « comme Rome et Athènes », n'est qu'« un nom », car « les Français l'ont opprimée avec leur protection ; à leur arrivée, la liberté s'est évanouie et la prospérité a disparu »³⁶. La sarcastique polémique anti-française d'Eustace ne pourrait pas être plus nette.
- 20 D'après l'historien Edward Gibbon, qui écrit avant Eustace, la condition des Lucquois « porte tous les caractères de la liberté et de l'abondance », car « l'industrie fait leur richesse, et leur force se tire de leur faiblesse même, qui leur concilie la bienveillance de tout le monde sans exciter l'ambition de personne »³⁷. De ce point de vue, pour Gibbon, « la situation politique de Lucques ressemble beaucoup à celle de Genève », selon une comparaison qui met indirectement en évidence le lien étroit existant entre l'alacrité des Lucquois et leur religiosité, jamais séparée de l'engagement civil et politique.

Voix critiques et discordantes

- 21 Par rapport aux divers jugements positifs, voire enthousiastes, exprimés par les voyageurs et les intellectuels envers la République de Lucques pendant le XVIII^e siècle, les considérations négatives, ou simplement non élogieuses, sont minoritaires. Après avoir souligné que les Lucquois se disent « tous prêts à sacrifier leurs vies pour leur liberté », Joseph Addison affirme avec scepticisme que « ce peuple est plus heureux, au moins dans l'imagination, que le reste de ses voisins, car il se pense ainsi » ; toutefois, à ses yeux, il s'agit d'un « bonheur chimérique » qui n'est pas « particulier aux républicains », car « les sujets du prince le plus absolu en Europe sont aussi fiers de leur roi que les Lucquois pour n'être assujettis à personne »³⁸.
- 22 Les critiques les plus fortes sont pourtant celles du juriste français Jean-Baptiste Mercier Dupaty et de l'intellectuel italien Giuseppe Gorani, exprimées à la fin du XVIII^e siècle. Dupaty semble ironiser sur l'activité industrielle mais timide de cette République, dont la population « s'efforce tous les ans, en ne mangeant pas la moitié de l'année, de vivre pendant toute l'année ». Ses critiques les plus polémiques, toutefois, sont adressées aux familles de l'aristocratie locale, « branches gourmandes » qui détiennent « le privilège d'opprimer », auquel correspond « la nécessité de souffrir l'oppression », dans l'optique des sujets ; d'ailleurs, selon Dupaty, « dans un État où le sommet écrase la base, le moindre mouvement dans la base est toujours fatal au sommet ». Ses conclusions, dans ce sens, sont caustiques : « voilà ce qui s'appelle ici, comme dans toutes les aristocraties, ou tyrannies à cent têtes, la liberté », dont le mot « est écrit en lettres d'or sur les portes de la ville, et à tous les coins de rue », à tel point qu'« à force de lire le nom, le peuple a cru posséder la chose »³⁹. Il est évident que ces considérations diffèrent de celles de James Harrington et surtout de Charles Pinot Duclos, selon lequel Lucques représente une « République heureuse par la liberté », car le mot *libertas* « n'est pas là un mot vide de sens »⁴⁰.
- 23 Plus sarcastiques encore sont les jugements exprimés par le comte italien Giuseppe Gorani, aventurier à la personnalité multiforme, favorable aux principes politiques du despotisme éclairé et puis assez proche des idées révolutionnaires des Girondins français. Dans ses célèbres *Mémoires secrets et critiques* sur les principaux États italiens, il met en évidence avec perspicacité divers aspects de la société lucquoise, tels que l'« économie vraiment républicaine », la « surveillance » et l'« inspection universelle ». Aux yeux de Gorani, en effet, « la ville et le territoire de Lucques ressemblent à un grand couvent, dont la règle austère seroit suivie avec une exactitude minutieuse » ; il remarque que « les Lucquois se disent libres », mais dans cette situation, à son avis, « il n'est point de peuple plus esclave qu'eux ». Cette grisaille monacale de la société lucquoise, remarquée à la même époque aussi par l'écrivain anglais William Beckford, n'est que le miroir des objectifs politiques de son aristocratie⁴¹. D'après Gorani, en effet, « la République de Lucques est gouvernée comme le seroit un monastère qui, par impossible, auroit pour supérieur un homme sage », à savoir sans jamais « de grandes vues » ni « de maximes politiques » ; dans cet État, tout est « calqué sur son étendue, et réglé selon le degré de puissance qu'il a su conserver au milieu des convulsions morales qui ont agité ses voisins ». Selon Gorani, les aspects positifs de cette petite République sont peu nombreux : le système judiciaire, la politique annonaire et « l'amour du travail » par la population, sa célèbre laboriosité⁴².

- 24 Par contre, l'espace concédé aux édifices religieux, « une gangrène qui ronge l'État », est jugé exagéré et délétère. Avec ces mots, Gorani réfléchit de nouveau sur un problème remarqué aussi par l'abbé Coyer, qui reproche à la République le « nombre excessif » de « maisons religieuses qui la sucent sans rien produire »⁴³. Cette situation constitue un véritable « abus », rendu « encore plus grand » car « ces maisons, déjà très riches, peuvent toujours acquérir », en s'emparant surtout des « fonds des citoyens »⁴⁴. Il s'agit du problème des « mortes mains », qui toutefois pour Coyer « n'est pas incurable », selon une expression anticipatrice de la loi établie à ce propos en 1764, moins d'un an après son séjour à Lucques, lorsque le gouvernement local décide de limiter le passage aux religieux de nombreux biens « meubles ainsi qu'immeubles » situés à l'intérieur de la République⁴⁵.
- 25 À l'époque, la gestion des questions ecclésiastiques est encore influencée par le souvenir de la crise religieuse parvenue deux siècles auparavant, lorsque la répression de l'hétérodoxie calviniste avait obligé à l'émigration, surtout vers Genève, une partie assez nombreuse de la noblesse et de l'élite marchande locale, en menaçant de près l'indépendance politique de l'État⁴⁶. En ce sens, à partir de ces événements dramatiques, les ombres du passé hérétique de Lucques avaient été enterrées, de plus en plus, sous la couche des nombreuses démonstrations d'irréprochable observance de l'orthodoxie catholique ; dans cette optique, un juridictionnalisme exercé de fait, sans être affirmé de droit, fut toujours nécessaire pour empêcher l'entrée dans l'État au tribunal inquisitorial et aux jésuites, dont l'absence était perçue comme une condition fondamentale dans la tentative de préserver la *libertas* républicaine⁴⁷.
- 26 Tout au long du XVIII^e siècle, les pressions encore exercées dans ce sens par le Saint-Siège amènent le gouvernement de Lucques à une prudence extrême, car aucun soupçon – non seulement d'hérésie ou d'irrégion, mais de froideur dévotionnelle non plus – ne doit jamais friser les membres de l'aristocratie locale, qui d'ailleurs ont la charge de surveiller et d'influencer l'attitude de toute la population. Les pratiques culturelles éclatantes et parfois excessives, la surveillance attentive et sans relâche exercée par les institutions étatiques sur les aspects extérieurs de la dévotion individuelle et l'observance des normes dominantes, le respect formel envers les préceptes ecclésiastiques et la sauvegarde des prérogatives juridictionnelles de la république dans ses relations avec le diocèse local et avec Rome déterminent un modèle comportemental qui semble très bien représenter le type de religiosité – affectée et exagérée – que l'abbé Coyer attribue généralement aux Italiens : « leur conduite en bien des points ferait croire qu'ils ne distinguent pas assez l'extérieur de l'intérieur de la religion, et que, l'extérieur étant bien, tout est bien »⁴⁸. Giuseppe Gorani aussi critique âprement cette attitude, en parlant, à propos de la société lucquoise, de « pratiques superstitieuses » et « dévotion ridicule »⁴⁹.

Qu'est-ce que la *libertas* de lucques ?

- 27 Généralement, les voyageurs et les observateurs du XVIII^e siècle, ainsi que ceux des siècles précédents, réussissent à cueillir les deux aspects les plus importants qui caractérisent l'existence de la République de Lucques pendant l'Époque moderne : la protection qui lui est accordée par la Maison de Habsbourg grâce au privilège de « libre ville impériale » et la capacité d'avoir gardé sa propre indépendance étatique, surtout en face de la politique expansionniste, toujours crainte, de Florence. Lucques

représente, aux yeux des observateurs externes, un exemple significatif des avantages et des limites d'une petite république capable de se conserver substantiellement intacte à l'époque des grands États centralisés et absolus⁵⁰.

- 28 En effet, son processus d'autoconservation tout au long de l'Époque moderne constitue un cas exemplaire de longue résistance et de recherche de stabilité, qui se manifeste avec ténacité dans les interstices d'un système dominé par les grandes monarchies et les empires. Dans ce contexte, la République de Lucques se démontre capable de survivre grâce à une brillante capacité de dominer ses propres conflits intérieurs et de s'adapter au nouveau cadre européen, en pouvant compter sur l'intérêt que les grandes puissances – l'Espagne, dès la deuxième moitié du XVI^e siècle jusqu'à tout le XVII^e, l'Empire de Habsbourg dans le XVIII^e siècle – ont toujours eu pour le maintien de sa *libertas*⁵¹.
- 29 Cette *libertas* moderne est synonyme d'indépendance territoriale d'un État désormais aristocratique et donc affranchi du contrôle des anciennes instances communales et populaires⁵². Dans cette situation, paix et liberté forment alors un lien fondamental, car le seul maintien de l'architecture institutionnelle républicaine, soutenue par la paix sociale, peut garantir l'autonomie étatique de Lucques⁵³. En effet, il faut mettre en évidence le rapport étroit qui, dès le XVI^e siècle, se produit entre ordre politico-social et liberté politico-constitutionnelle à l'intérieur de cette république, où la condition essentielle du vivre libre est celle de jouir non plus du débat intérieur, mais de la paix. Dans ce contexte, pour le gouvernement local, le bien public et la liberté s'identifient essentiellement avec les intérêts des familles aristocratiques, qui détiennent le pouvoir et représentent une classe compacte attachée à la conservation de l'indépendance républicaine et à la défense de sa structure constitutionnelle⁵⁴.
- 30 Pour défendre sa liberté, Lucques emploie une stratégie de gouvernement efficace, en poursuivant le maintien du secret sur ses vicissitudes intérieures, sans permettre la publication de chroniques ni d'annales sur son histoire, et en cachant soigneusement ses relations avec l'étranger⁵⁵. L'art de se faire oublier, que la République cultive et met en place tout au long de l'Époque moderne, est toutefois le résultat d'une politique étrangère active et minutieuse, très attentive à rappeler à toutes les grandes puissances son amitié ainsi qu'à demander les garanties pour une indépendance pacifique. Ce choix permanent de neutralité absolue, qui permet de se soustraire à toute responsabilité sur le plan international, a pour corollaires une présence assidue dans le cadre européen et une activité diplomatique soutenue⁵⁶. La sollicitude particulière avec laquelle le patriciat local cherche à maintenir des relations globalement pacifiques avec l'étranger se base inévitablement sur une *mediocritas* ne permettant pas à cette république d'aspirer à devenir quelque chose en plus de ce qu'elle est effectivement, « croyant ne pouvoir se maintenir que par le silence », comme l'historien suisse Sosmonde de Sismondi remarque au début du XIX^e siècle, dans son *Histoire des Républiques italiennes*⁵⁷. Il en découle alors une conclusion évidente : si la prudence est la vertu qui a assuré la vie séculaire de l'État de Lucques, l'excès de prudence est la limite qui a fait de cette existence une simple survie⁵⁸.

NOTES

1. Thomas Hobbes, *Il Leviatano*, éd. critique par Roberto Giammanco, Turin, Utet, 1965, t. 1, II, chap. XXI, p. 253-255.
2. James Harrington, *La Repubblica di Oceana*, éd. critique de Giuseppe Schiavone, Turin, Utet, 2004, p. 27. Sur cette célèbre controverse entre Hobbes et Harrington, objet de plusieurs analyses dans le débat historiographique, je renvoie plus précisément à Lea Campos Boralevi, « Tra politica e Bibbia : i linguaggi del repubblicanesimo », dans Elena Fasano Guarini, Marco Natalizi et Renzo Sabbatini (éd.), *Repubblicanesimo e repubbliche nell'Europa di Antico Regime*, Milan, FrancoAngeli, 2007, p. 47-60.
3. Sur la rhétorique du paternalisme politique exprimée par le gouvernement de Lucques, voir Pier Giorgio Camaiani, *Dallo stato cittadino alla città bianca. La « società cristiana » lucchese e la rivoluzione toscana*, Florence, La Nuova Italia, 1979, p. 129-162, 225-226, et notamment Renzo Sabbatini, « Immagini di una città-stato. Lucca nello specchio delle orazioni sacro-politiche recitate in Senato », dans Marina Formica, Andrea Merlotti, Anna Maria Rao (éd.), *La città nel Settecento. Saperi e forme di rappresentazione*, Rome, Edizioni di Storia e Letteratura, 2014, p. 269-294.
4. Voir Cristina Carosi, *Il viaggio in Italia di Joseph Addison. Alla ricerca del paradiso perduto*, thèse de doctorat en *Storia e cultura del viaggio e dell'odeporica nell'età moderna*, sous la direction de Gaetano Platania, Università degli Studi della Tuscia, 2009-2010, p. 191-209, proposée avec le titre *Il caso del Grand Tour di Joseph Addison a San Marino. Alla ricerca del paradiso perduto*, dans *La ricerca dei giovani settecentisti italiani*, Convegno annuale SISSD (Società Italiana di Studi sul Secolo Diciottesimo), Marina di Massa, 28-30 maggio 2012 (abstract sur <http://www.sissd.it/convegni-sissd>).
5. À ce propos, voir Matteo Giuli, « Quiete e libertà. Il Magistrato dei Segretari nella Lucca del Settecento », *Giornale di storia*, n° 9, 2012, p. 1-21.
6. On pense notamment au « projet de paix perpétuelle » proposé par Emmanuel Kant dans son *Zum ewigen Frieden* et à ses relations avec « le républicanisme de tous les États pris ensemble et séparément » : voir Rudolf Eisler, *Kant-Lexikon*, éd. critique par Anne-Dominique Balmès et Pierre Osmo, Paris, Gallimard, 1994, p. 777-779. Les réflexions de Kant s'insèrent dans une tradition philosophique contraire à celle suivant la pensée de Machiavel, qui dans ses *Discorsi sulla prima deca di Tito Livio* donne une évaluation positive du conflit et de ses conséquences politico-institutionnelles : voir Luca Baccelli, « Linguaggi e paradigmi : gli studi sul repubblicanesimo oggi », dans Elena Fasano Guarini, Marco Natalizi et Renzo Sabbatini (éd.), *Repubblicanesimo e repubbliche...*, *op. cit.*, p. 29-31.
7. Voir la préface de John Fleming à Cesare Sardi, *Vita lucchese nel Settecento*, Lucca, Pacini Fazzi, 1968, p. 6-9, ainsi que Attilio Brilli, *Viaggiatori stranieri in terra di Lucca*, Lucca, Cassa di risparmio, 1996, p. 99.
8. À ce propos, voir John Pemble, *La passione del sud. Viaggi mediterranei nell'Ottocento*, Bologne, Il Mulino, 1987, p. 77-100, 233-247, et Patrizia Battilani, *Vacanze di pochi, vacanze di tutti. L'evoluzione del turismo europeo*, Bologne, Il Mulino, 2001, p. 81-87.
9. Voir John Greville Agard Pocock, *The Machiavellian Moment. Florentine Political Thought and the Atlantic Republican Tradition*, Princeton, Princeton University Press, 1975, p. 83-113, 333-400, 423-552, qui a établi une ligne de continuité cohérente entre l'humanisme civil florentin et le débat sur la constitution fédérale des États-Unis. Cette proposition a profondément influencé l'historiographie de la pensée politique, en devenant un objet de débat fécond et de révisions complexes, en particulier par Martin van Gelderen, Maurizio Viroli, Philip Pettit et surtout Quentin Skinner, auteur de la distinction conceptuelle entre *civic humanism*, d'origine

aristotélique, et *classical republicanism*, un modèle inspiré par l'idéal républicain romain : voir Luca Baccelli, « Linguaggi e paradigmi... », art. cit., p. 21-45.

10. Gabriel-François Coyer, *Voyages d'Italie et de Hollande*, Paris, Duchesne, 1775, t. 2, p. 31.
11. *Ibid.*, p. 166-179.
12. *Ibid.*, t. 1, p. 123-128.
13. Charles Pinot Duclos, *Voyage en Italie, ou Considérations sur l'Italie*, Paris, Buisson, 1791, p. 26-27, 354.
14. Antoine-Augustin de La Martinière, *Le grand dictionnaire géographique et critique*, Gosse-de Hondt, La Haye, 1735, t. 5, I, p. 342-344.
15. Anna Vittoria Migliorini, *Lucca e la Santa Sede nel Settecento*, Pise, Edizioni ETS, 2003, p. 9-14.
16. Voir les articles de « Lucques » et « Lucquois » par Louis de Jaucourt dans *l'Encyclopédie ou dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers, par une société de gens de lettres*, Neuchâtel, Samuel Fauche, 1765, t. 9, p. 713-714.
17. François Jacques Deseine, *Nouveau voyage d'Italie*, Lyon, Thioly, 1699, t. 2, p. 63-70.
18. Attilio Brilli, *Viaggiatori stranieri...*, op. cit., p. 64-68 ; Simonetta Adorni Braccesi, « Una città infetta ». *La Repubblica di Lucca nella crisi religiosa del Cinquecento*, Florence, Olschki, 1994, p. 1-7 ; Renzo Sabbatini, *Per la storia di Lucca in età moderna*, Lucca, Pacini Fazzi, 2005, p. 81, 114-115.
19. A. Cabanis de Courtois, *Étude historique sur Lucques et Parme (1847-1854)*, gardé aux Archives des Affaires étrangères de Paris/La Courneuve (AAÉ), *Mémoires et Documents. Italie*, n° 35, c. 237r-260r.
20. Charles de Brosses, *Lettres familières écrites d'Italie*, Paris, Didier & C., 1858, t. 1, p. 315.
21. Jérôme de Lalande, *Voyage en Italie*, Paris, Desaint, 1786, t. 3, p. 234-263.
22. Attilio Brilli, *Viaggiatori stranieri...*, op. cit., p. 34.
23. Jean-Marie Roland, *Lettres écrites de Suisse, d'Italie, de Sicile et de Malthe*, Amsterdam, Merkus, 1780, t. 6, p. 260-261.
24. Montesquieu, *Voyages de Montesquieu*, Bordeaux-Paris, Gounouilhou-Rouam & C., 1894, t. 1, p. 131-148. Plus en général, sur les opinions des intellectuels français à propos de Gênes, voir Luciana Garibbo, *La neutralità della Repubblica di Genova. Saggio sulla condizione dei piccoli stati nell'Europa del Settecento*, Milan, Giuffrè, 1972, p. 8-11.
25. Montesquieu, *Voyages de Montesquieu*, op. cit., p. 149-153.
26. *Ibid.*, p. 42-43, 55-68. Les sources concernant la politique lucquoise à l'égard des jésuites sont notamment gardées à l'Archivio di Stato di Lucca (ASL), *Offizio sopra la Giurisdizione*, n° 72. Il faut aussi remarquer qu'un document très intéressant à ce propos se trouve dans AAÉ, *Correspondance politique. Lucques*, n° 1, c. 52rv : il s'agit d'une copie de la *Risposta ad Alessandro VII della Repubblica di Lucca sopra l'ammissione de'padri gesuiti in quella città* (datée 27 mars 1665), portée à Paris probablement pendant les années de la domination française sur Lucques, à la suite de la chute du gouvernement aristocratique local en 1799. Voir aussi Renzo Sabbatini, *L'occhio dell'ambasciatore. L'Europa delle guerre di successione nell'autobiografia dell'inviato lucchese a Vienna*, Milan, FrancoAngeli, 2006, p. 144-147.
27. Charles de Brosses, *Lettres familières écrites d'Italie*, op. cit., p. 318 ; Gabriel-François Coyer, *Voyages d'Italie et de Hollande*, op. cit., t. 1, p. 125.
28. Après avoir été utilisé pour la première fois par Lord Granborne en 1636, pendant son voyage en France, ce terme apparaît dans le vocabulaire de la littérature hodéporique avec le célèbre travail du prêtre Richard Lassels, *Voyage of Italy*, paru posthume à Paris en 1670. À ce propos voir : Gian Paolo Brizzi, « La pratica del viaggio di istruzione in Italia nel Sei-Settecento », *Annali dell'Istituto storico Italo-Germanico in Trento*, n° 2, 1976, p. 203-291 ; Vittor Ivo Comparato, « Viaggiatori inglesi in Italia tra Sei e Settecento : la formazione di un modello interpretativo », *Quaderni storici*, n° 42, 1979, p. 850-886 ; John Towner, « The Grand Tour. A Key Phase in the History of Tourism », *Annals of Tourism Research*, n° 12, 1985, p. 297-333 ; Cesare De Seta, *L'Italia del Grand Tour : da Montaigne a Goethe*, Naples, Electa, 1992, p. 17-68 ; Jeremy Black, *Italy and the Grand Tour*, New Haven, Londres, Yale University Press, 2003, p. 130-144 ; Gilles Bertrand, « Le voyage

en Italie au XVIII^e siècle : problématiques et perspectives », *Bulletin de l'Association des historiens modernistes des universités*, n° 27, 2004, p. 27-46.

29. John Ray, *Observations Topographical, Moral and Physiological Made in a Journey Through part of the Low-Countries, Germany, Italy and France*, Londres, John Martyn, 1673, p. 257-260 ; John Evelyn, *The Diary of John Evelyn*, éd. critique par Esmond Samuel de Beer, Londres, Oxford University Press, 1959, p. 209-210.

30. Joseph Addison, *Remarks on Several Parts of Italy*, Londres, Tonson-Draper, 1745, p. 13-22, 57-71, 231-234. Voir aussi Attilio Brilli, *Viaggiatori stranieri...*, *op. cit.*, p. 34-42, et Cristina Carosi, « Joseph Addison : viaggio in Italia. Il bagaglio erudito di uno "spettatore" inglese », dans Cinzia Capitoni (éd.), *Bagagli e oggetti di viaggio*, Viterbo, Sette Città, 2010, p. 41-58.

31. Johann Caspar Goethe, *Viaggio in Italia (1740)*, éd. critique par Arturo Farinelli, Rome, Reale Accademia d'Italia, 1932, p. 303-305.

32. Voir la préface de John Fleming à Cesare Sardi, *Vita lucchese...*, *op. cit.*, p. 8-11.

33. Edward Gibbon, *Gibbon's Journey from Geneva to Rome*, éd. par Georges A. Bonnard, Londres, Nelson, 1961, p. 226.

34. Voir la préface de John Fleming à Cesare Sardi, *Vita lucchese...*, *op. cit.*, p. 12-17.

35. *Ibid.*

36. Attilio Brilli, *Viaggiatori stranieri...*, *op. cit.*, p. 125-127.

37. Edward Gibbon, *Gibbon's Journey...*, *op. cit.*, p. 225-226.

38. Joseph Addison, *Remarks on Several Parts of Italy*, *op. cit.*, p. 231-234.

39. Charles Dupaty, *Lettres sur l'Italie en 1785*, Paris, De Senne, 1788, t. 1, p. 92-98.

40. Charles Pinot Duclos, *Voyage en Italie...*, *op. cit.*, p. 26, 354.

41. William Beckford, *Voyage d'un rêveur éveillé de Venise à Naples*, éd. fr. par Roger Kann, Paris, Corti, 1989, t. 2, p. 105-115.

42. Giuseppe Gorani, *Mémoires secrets et critiques des cours, des gouvernements et des mœurs des principaux États de l'Italie*, Paris, Buisson, 1793, t. 3, p. 14-79.

43. Gabriel-François Coyer, *Voyages d'Italie et de Hollande*, *op. cit.*, t. 1, p. 123-128.

44. *Ibid.*

45. *Ibid.* Pour une analyse de la loi lucquoise sur les « mortes-mains », voir Anna Vittoria Migliorini, *Lucca e la Santa Sede...*, *op. cit.*, p. 113-133. La relative documentation archivistique se trouve dans ASL, *Offizio sopra la Giurisdizione*, n° 181.

46. Sur le passé hérétique de Lucques et sur l'émigration de quelques représentants d'importantes familles du patriciat local (Turrettini, Burlamacchi, Minutoli, Micheli, Calandrini, Diodati), voir Marino Berengo, *Nobili e mercanti nella Lucca del Cinquecento*, Turin, Einaudi, 1965, p. 399-454, et notamment Simonetta Adorni Braccesi, « Una città infetta »..., *op. cit.*, p. 319-385.

47. C'est un thème complexe, dont l'analyse comparative avec ce qui se passa à Gênes et à Venise est menée dans Simone Ragagli, « Repubbliche italiane e inquisizione romana tra Cinque e Seicento. Riflessioni e ipotesi di ricerca », dans Elena Fasano Guarini, Marco Natalizi et Renzo Sabbatini (éd.), *Repubblicanesimo e repubbliche...*, *op. cit.*, p. 81-103. Voir aussi Anna Vittoria Migliorini, *Lucca e la Santa Sede...*, *op. cit.*, p. 32-34, Pier Giorgio Camaiani, *Dallo stato cittadino...*, *op. cit.*, p. 162-166, et Carla Sodini, « ...In quel strano e fondo verno ». *Stato, Chiesa e Cultura nella seconda metà del Seicento lucchese*, Lucca, Pacini Fazzi, 1992, p. 84-86.

48. Gabriel-François Coyer, *Voyages d'Italie et de Hollande*, *op. cit.*, t. 2, p. 186-187.

49. Giuseppe Gorani, *Mémoires secrets...*, *op. cit.*, p. 18-24.

50. Claudio Donati, « Lucca città-stato nella Toscana dell'Età moderna », dans *id.*, *Repubblica di Lucca 1400-1699*, Milan, Franco Maria Ricci, 2002, p. 13-33.

51. Renzo Sabbatini, *Le mura e l'Europa. Aspetti della politica estera della Repubblica di Lucca (1500-1799)*, Milan, FrancoAngeli, 2012, p. 121-156.

52. *Ibid.*, p. 49-52.

53. Matteo Giuli, « Quietate e libertà... », *art. cit.*, p. 1-21.

54. Carla Sodini, « ...In quel strano e fondo verno »..., *op. cit.*, p. 57-73 ; Pier Giorgio Camaiani, *Dallo stato cittadino...*, *op. cit.*, p. 30, 177-178 ; Matteo Giuli, *Il governo di ogni giorno. L'amministrazione quotidiana in uno Stato di Antico Regime (Lucca, XVII-XVIII secolo)*, Rome, École française de Rome, 2012, p. 1-27.
55. Renzo Sabbatini, *Le mura e l'Europa...*, *op. cit.*, p. 106-111 (contribution de Annalisa Biagianti) ; Carla Sodini, « ...In quel strano e fondo verno »..., *op. cit.*, p. 37-42, 106-132.
56. Voir Renzo Sabbatini, « La diplomazia come strumento di autoconservazione : considerazioni sulla politica estera della Repubblica di Lucca », dans Renzo Sabbatini et Paola Volpini (éd.), *Sulla diplomazia in età moderna. Politica, economia, religione*, Milan, FrancoAngeli, 2011, p. 101-123. Plus en général, avec une référence surtout au cas génois, Luciana Garibbo, *La neutralità della Repubblica di Genova...*, *op. cit.*, p. 187-190, 211-214.
57. Jean Charles Léonard Sismonde de Sismondi, *Histoire des Républiques italiennes du Moyen Âge*, Paris, Treuttel & Würtz, 1826, t. 16, chap. CXXIV, p. 274.
58. Considérations analogues dans Renzo Sabbatini, « Lucca, la Repubblica prudente », dans Elena Fasano Guarini, Marco Natalizi et Renzo Sabbatini (éd.), *Repubblicanesimo e repubbliche...*, *op. cit.*, p. 253-286.

RÉSUMÉS

Tout au long du XVIII^e siècle, la *libertas* de Lucques a constitué, à un degré parfois paradigmatique, la matière d'échanges intellectuels relatifs à la définition d'un modèle politique républicain. Plusieurs intellectuels, italiens et étrangers, en ont parlé dans leurs récits de voyage, après avoir visité la ville et étudié le gouvernement de sa petite république.

On se propose d'analyser ici leurs réflexions, en les situant dans le contexte d'une époque fertile en débats autour des concepts de « République » et de « liberté ».

Over the course of the eighteenth century, *libertas* in Lucca almost became a paradigm, providing the material for intellectual conversations on the definition of a Republican political model. Italian and foreign intellectuals discussed Lucca in their travel memoirs, after visiting the city and studying the governance of its small Republic. This paper examines these accounts, in the context of the period's multiple debates on the notions of "Republic" and "liberty".

INDEX

Keywords : Lucca, Italy, Republic, travel, intellectuals

Mots-clés : Lucques, Italie, République, voyage, intellectuels

AUTEUR

MATTEO GIULI

Matteo Giuli, docteur en histoire et civilisation de l'EHESS, est chercheur postdoctoral à l'Instituto de Ciências Humanas de l'Université de Brasília. Il a publié *Il governo di ogni giorno*.

L'amministrazione quotidiana in uno Stato di Antico Regime (Lucca, XVII-XVIII secolo), 2012 et « La Repubblica e la Jura. Un feudo vescovile nello Stato di Lucca : giurisdizione, religione, diplomacia », *Ricerche Storiche*, 2014.